

Gymnase Jean Zay - Réfection de l'étanchéité des toitures-terrasses et remplacement de l'éclairage zénithal - Adoption de l'avant-projet - Demandes de subventions

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : L'étanchéité du Gymnase Jean Zay, 97 rue des Cras, date de 1963, année de construction du bâtiment. De ce fait, de grosses fuites sont à craindre prochainement, les interventions d'entretien réalisées à ce jour n'étant plus efficaces.

Le programme des travaux est le suivant : réfection de l'étanchéité de la grande salle, des salles annexes et des vestiaires.

L'estimation prévisionnelle de l'opération est de 140 000 € TTC répartis de la façon suivante :

Tranche ferme : 60 000 € TTC

- Etanchéité locaux vestiaires et locaux annexes face Est

Tranche conditionnelle : 80 000 € TTC

- Etanchéité grande salle et locaux annexes face Ouest et remplacement de l'éclairage zénithal.

Le calendrier prévisionnel de l'opération est le suivant :

- Début 2003 : démarrage des travaux

- Durée des travaux : 4 mois par tranche.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver l'avant-projet et le calendrier des travaux,

- autoriser M. le Maire à signer les marchés de travaux après appel d'offres, le (ou les) ordre(s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget 2002 et suivants au chapitre 90.411.2313.00506.33000,

- solliciter les subventions auprès de l'Etat, de la Région de Franche-Comté, du Département du Doubs,

- inscrire le montant des subventions par décisions modificatives au budget de l'exercice courant dès réception des arrêtés attributifs en recettes aux chapitres 90.411.1321.00506.33000, 90.411.1322.00506.33000, 90.411.1323.00506.33000 et le réaffecter en dépenses au chapitre 90.411.2313.00506.33000.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Patrimoine, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur et en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 23 janvier 2003.